

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
EN DATE DU 29 AVRIL 2010**

Le 29 avril 2010, à 19 heures 30, en Mairie, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Erwin BRUM, Maire, à la suite des convocations faites par lui en date du 22 avril 2010.

**Etaient présents :**

Yves MULLER, Christiane TOUSSAINT, François MEOCCI, Marielle GREFF, Robert BUFFON, Diane WEIDER, Paul LINDEN, Fabienne JOMINI, J.Claude AUBERTIN, Sylvie MISTRETTA, Bernard ROETTGER Jérôme HECQUET, Zahia MAMERI, Rebecca NOEL, Eugène KOMARNICKI, Martine RAFALIMANANA, J.Claude BALTHAZARD, M.José BRIOTET, Daniel PIERRE, Philippe GASPARELLA, Yvette WITZ, Joël SEMIN

**Etaient absents - excusés :**

Monique ROSE pouvoir à François MEOCCI  
Alain LALLIER pouvoir à Erwin BRUM  
Laure BAUDOIN pouvoir à Paul LINDEN  
Sarah VITALE pouvoir à Yves MULLER  
Audéna ORTOLANI pouvoir à Daniel PIERRE  
Lucie LONDNER pouvoir à Yvette WITZ

**Secrétaire de séance :**

Madame Catherine KREMER, Directrice Générale des Services  
(articles L 2541-6 et L 2541-7 du Code général des collectivités territoriales)

**Approbation du procès-verbal de la séance du 25 mars 2010**

Le procès-verbal de la séance du 25 mars 2010 est adopté à l'unanimité.

**1.A – DEMANDE DE SUBVENTION : INFORMATISATION DES SERVICES TECHNIQUES ET DE LA BIBLIOTHEQUE**

**Rapport**

Monsieur Jérôme HECQUET, conseiller municipal délégué chargé des nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication, explique au Conseil Municipal qu'il est indispensable d'étendre le réseau informatique de la mairie aux ateliers municipaux et à la bibliothèque, pour permettre une meilleure communication entre les services.

Il précise que cette opération est prévue au budget primitif 2010.

Le montant des dépenses s'élève à 2 341,00€ HT, soit 2 799,84 € TTC.

Ces travaux sont susceptibles de faire l'objet d'une subvention, à hauteur de 50%, au titre de la réserve parlementaire des sénateurs de la Moselle.

**Motion**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,  
VU le Code général des Collectivités Territoriales,  
VU l'avis favorable de la commission des finances en date du 23 avril 2010,  
VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 21 avril 2010,

Sollicite l'attribution d'une subvention à hauteur de 50%, au titre de la réserve parlementaire des sénateurs de Moselle : Madame Gisèle PRINTZ, Monsieur Jean-Marc

TODESCHINI et Monsieur Jean-Pierre MASSERET, pour l'informatisation des services techniques et de la bibliothèque.

Votants	:	29
Abstentions	:	0
Suffrages exprimés	:	29
Pour	:	29
Contre	:	0

### **1.B - TAXE PROFESSIONNELLE - DETERMINATION DE LA COMPENSATION-RELAIS POUR 2010.**

#### **Rapport**

Madame WEIDER Diane, adjointe aux finances et au contrôle budgétaire, informe le Conseil Municipal que la loi de finances pour 2010 prévoit la suppression de la taxe professionnelle et instaure un mécanisme transitoire de compensation pour l'exercice 2010.

Cette « compensation relais » est constituée de deux composantes :

La 1<sup>ère</sup> composante est égale au plus élevé des deux produits suivants,

- ⇒ le produit de la taxe professionnelle 2009
- ⇒ le produit correspondant aux bases théoriques de la taxe professionnelle pour 2010 multipliées par le taux d'imposition 2009 (dans la limite du taux 2008 + 1%)

La 2<sup>e</sup> composante correspond à la **différence positive** entre

- ⇒ le produit des bases communales de cotisation foncière des entreprises multipliée par un coefficient de 0.84 et le taux-relais de la taxe professionnelle votée par la commune en 2010

et

- ⇒ le produit des bases communales de cotisation foncière des entreprises multipliée par un coefficient de 0.84 et le taux-relais de la taxe professionnelle votée par la commune en 2009.

Madame WEIDER rappelle au Conseil Municipal qu'il n'a pas souhaité augmenter les taux des taxes d'habitation et foncières. Elle propose au Conseil Municipal de fixer le taux relais à 15,33.

Le calcul de « la compensation relais » est le suivant :

#### **1<sup>ère</sup> composante :**

Produit de la TP en 2009			677 975
Bases théoriques de TP pour 2010	4 674 000		
x taux d'imposition 2009	15,33	=	716 524
Produit de TP le plus élevé			<b>716 524</b>

#### **2<sup>e</sup> composante :**

Produit de la cotisation foncière des entreprises à taux relais proposé	$15,33 \times 1\,152\,556^* \times 0,84 =$	148 417
Produit de la cotisation foncière des entreprises à taux constant	$15,33 \times 1\,152\,556^* \times 0,84 =$	148 417

\* 1 152 556 = bases prévisionnelles de cotisation foncière des entreprises pour 2010

La différence des deux produits est nulle.

Le montant de la « compensation relais » est donc égal au montant de la 1<sup>ère</sup> composante, soit 716 524 €

### **Motion**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
VU le Code général des collectivités territoriales,  
VU le code général des impôts,  
VU l'avis favorable de la commission des finances en date du 23 avril 2010,  
VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 28 avril 2010.

DECIDE de fixer le taux relais nécessaire au calcul de la compensation relais à 15,33.  
AUTORISE le maire à signer les pièces du dossier.

Votants	:	29
Abstentions	:	0
Suffrages exprimés	:	29
Pour	:	29
Contre	:	0

## **2.A – PARTICIPATION COMMUNALE AUX CLASSES TRANSPLANTEES**

### **Rapport**

Monsieur Paul LINDEN, adjoint au Maire chargé de l'Education, de la Jeunesse et de la Citoyenneté, rappelle au conseil municipal que la commune participe aux classes transplantées organisées par les établissements scolaires.

Pour l'année scolaire 2009 / 2010, il propose de fixer les taux de participation de la commune comme suit :

- classes transplantées organisées par les écoles élémentaires : 75,00 Euros par élève inscrit en CM2,
- classes transplantées organisées par les écoles maternelles : 100,00 Euros par classe.

### **Motion**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 23 avril 2010,  
VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 21 avril 2010,

**DECIDE** de fixer pour l'année 2009 / 2010, la participation communale pour les classes transplantées comme suit :

- écoles élémentaires : 75,00 Euros par élève inscrit en CM2,
- écoles maternelles : 100,00 Euros par classe.

Votants	:	29
Abstentions	:	0
Suffrages exprimés	:	29
Pour	:	29
Contre	:	0

## **2.B – TRANSPORTS SCOLAIRES : AVENANT N°1**

### **Rapport**

Monsieur Paul LINDEN, adjoint au Maire chargé des affaires scolaires rappelle au Conseil Municipal qu'il a attribué le marché de transports scolaires à l'entreprise « Les Rapides de Lorraine ».

Il explique que ce marché regroupe l'ensemble des transports scolaires, y compris le transport des élèves du Collège Les Gaudinettes vers la cantine de Talange.

Ce transport est pris en charge financièrement par le Syndicat Intercommunal du Collège.

Cet avenant a pour objet de définir la part du marché incombant à la commune de Marange-Silvange et celle incombant au Syndicat Intercommunal.

#### **Motion**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
VU la délibération du Conseil Municipal en date du 17 décembre 2009,  
VU l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres en date du 29 avril 2010.

**DECIDE** d'accepter l'avenant n°1 au marché de transports scolaires.

**AUTORISE** le Maire à signer les pièces du dossier.

Votants	:	29
Abstentions	:	6
Suffrages exprimés	:	23
Pour	:	23
Contre	:	0

### **3.A – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION LES MATS DE COCAGNE**

#### **Rapport**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, un projet de convention de partenariat entre la commune et l'association Les Mâts de Cocagne.

L'association a pour objet, l'organisation de manifestations ou activités diverses en faveur de la population et dans l'intérêt du renom de la localité.

La commune possède des équipements et installations destinés à l'organisation de fêtes et à l'animation sur son territoire.

Afin de promouvoir et de développer ces activités, la commune a souhaité mettre ses moyens à la disposition de l'association et lui attribuer différentes aides financières ou de mise à disposition du personnel.

En contrepartie, l'association s'engage à développer ses missions d'intérêt général de façon notamment à faciliter l'intégration sociale sur la ville pour l'organisation de fêtes et de manifestations ainsi que de promouvoir l'image de la commune.

Ces engagements ont fait l'objet d'une convention de partenariat entre la commune et l'association qu'il convient de renouveler.

#### **Motion**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU le projet de convention de partenariat entre la commune et l'association Les Mâts de Cocagne,  
VU, l'examen en Commission Vie Associative, Sports, Loisirs et Culture en date du 15 avril 2010,  
VU l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 23 avril 2010.  
VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 21 avril 2010.

**DECIDE** d'accepter les termes de cette convention.

**DECIDE** d'autoriser le Maire ou son représentant à signer cette convention.

Monsieur BUFFON ne prend pas part au vote.

Votants	:	28
Abstentions	:	6
Suffrages exprimés	:	22
Pour	:	22
Contre	:	0

### **3.B – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS LOCALES**

#### **Rapport**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, d'attribuer les subventions de fonctionnement aux associations locales autres que sportives.

#### **Motion**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU le budget de l'exercice 2010 de la commune,  
VU la proposition de la Commission Vie Associative, Sports, Loisirs et Culture en date du 15 janvier 2010,  
VU la proposition du Bureau Municipal en date du 3 février 2010,  
VU l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 23 avril 2010.  
VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 21 avril 2010.

**DECIDE** d'attribuer les subventions suivantes aux associations locales :

Les Coyottes	312,00 €
Harmonie La Renaissance	8 073,00 €
Ecole de Musique	9 452,00 €
Amicale des Sapeurs Pompiers	745,00 €
Amicale des Enseignants	146,00 €
Club Marangeois d'Histoire Locale	437,00 €
Chorale Le Virelai	489,00 €
C.L.C.V.	661,00 €
Souvenir Français	641,00 €
Amicale des Donneurs de Sang	255,00 €
Club Tout Autrement	525,00 €
Sports Culture Loisirs	359,00 €
La Reine des Fleurs	193,00 €
Amicale du Personnel Communal	16 757,00 €
F.N.A.M.	154,00 €

---

**TOTAL** **39 199,00 €**

Monsieur AUBERTIN ne prend pas part au vote.

Votants	:	28
Abstentions	:	0
Suffrages exprimés	:	28
Pour	:	28
Contre	:	0

### **3.C – EXAMEN D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION**

#### **Rapport**

Monsieur Robert BUFFON, Adjoint au Maire, chargé de la sécurité, présente au Conseil Municipal une demande de subvention.

Celle-ci émane de l'Association Prévention Routière, Comité Départemental de la Moselle, qui sollicite une subvention pour la mise en œuvre d'actions portant sur l'éducation routière, le brevet de sécurité routière, le développement de la formation des conducteurs, la sensibilisation des usagers prioritaires (piétons, jeunes, deux roues..., etc.). Le bureau municipal propose de verser une subvention de 50,00 Euros à cette association reconnue d'utilité publique.

#### **Motion**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU le budget primitif 2010 de la commune,  
VU l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 23 avril 2010,  
VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 21 avril 2010.

**DECIDE** d'attribuer une subvention de 50,00 Euros à l'association Routière,  
Comité Départemental de la Moselle.

Votants	:	29
Abstentions	:	0
Suffrages exprimés	:	29
Pour	:	29
Contre	:	0

#### **4.A – AMENAGEMENT D'UNE AIRE DE STATIONNEMENT PUBLIC ET REALISATION DE TRAVAUX DE SECURISATION – RUE SAINT-FRANCOIS**

##### **Rapport**

Monsieur François MEOCCI, adjoint au Maire, chargé de l'urbanisme, expose qu'il y a lieu d'acquérir la parcelle cadastrée section A n° 2136 / 0.279, d'une contenance de 9a 49ca appartenant au Département de la Moselle, pour permettre l'aménagement d'une aire de stationnement public et la réalisation de travaux de sécurisation – rue Saint-François.

S'agissant d'y aménager notamment un équipement public, le Conseil Général propose de traiter pour l'euro symbolique.

##### **Motion**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,  
VU le Code général des Collectivités Territoriales,  
VU l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 23 avril 2010.  
VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 21 avril 2010.

**DECIDE** d'acquérir à l'euro symbolique la parcelle cadastrée – section A n° 2136/0.279, d'une contenance de 9a 49ca,

**AUTORISE** le Maire à signer l'acte de vente correspondant.

Votants	:	29
Abstentions	:	0
Suffrages exprimés	:	29
Pour	:	29
Contre	:	0

#### **4.B – ECHANGE DE TERRAINS – RUE DE LA ROUSSE**

##### **Rapport**

Monsieur François MEOCCI, adjoint au maire, chargé de l'urbanisme, explique au conseil municipal que Monsieur et Madame NASSAU Eric, domiciliés à Marange-Silvange – 31, rue de la Rousse, souhaitent procéder à un échange de parcelles avec la Ville de Marange-Silvange.

Les parcelles concernées par cet échange sont :

- Propriété de Monsieur et Madame NASSAU :
  - section E n° 2089 / 554 – Rue de la Rousse – 0a 04 ca.
- Propriété de la commune :
  - section E n° 2090 / 0,554 – Rue de La Rousse – 0 a 07 ca.

Ces terrains sont classés en zone Ub du P.L.U.

La différence de surface entre ces deux parcelles étant négligeable, cet échange se ferait sans soule.

### **Motion**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU l'avis des Domaines en date du 26 mars 2010,  
VU l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 23 avril 2010,  
VU l'avis du bureau municipal en date du 21 avril 2010.  
**DECIDE** de procéder à un échange de parcelles selon les conditions ci-dessus énoncées.

**DECIDE** que tous les frais concernant cet échange seront à la charge du demandeur.

**DEMANDE** l'exonération des taxes afférentes aux droits de mutation selon les dispositions de l'article 1042 du Code Général des Impôts.

**AUTORISE** le Maire ou son représentant, à signer toutes les pièces du dossier.

Votants	:	29
Abstentions	:	0
Suffrages exprimés	:	29
Pour	:	29
Contre	:	0

### **4.C – ACQUISITION DE TERRAIN « DERRIERE L'EGLISE »**

#### **Rapport**

Monsieur François MEOCCI, adjoint au Maire, chargé de l'urbanisme, informe le conseil municipal de l'intérêt d'acquérir les terrains cadastrés section E n° 194 et n° 195 d'une superficie totale de 6 a 09 ca au lieu-dit « Derrière l'Eglise » appartenant à Monsieur Alain CALBA, demeurant – 8, rue de Rupigny – 57070 CHIEULLES.

Ces terrains sont classés en zone N du Plan Local d'Urbanisme et font partie de l'emplacement réservé n° 7 destiné à permettre une extension future du cimetière de Marange.

L'estimation de France Domaine est de 100,00 Euros l'are, soit un coût total de 609, 00 Euros.

Cette affaire n'étant pas soumise obligatoirement à l'avis de France Domaine, la commune est libre de réaliser cette opération au mieux de ses intérêts.

Le prix proposé est de 609,00 Euros pour les deux parcelles. Ce crédit est inscrit au budget 2010 de la commune.

### **Motion**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU l'avis des domaines en date du 26 février 2010,  
VU le budget 2010 de la commune,  
VU l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 23 avril 2010,  
VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 21 avril 2010.  
**DECIDE** que tous les frais concernant cette opération sont à la charge de la commune,

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer l'acte correspondant.

**DEMANDE** l'exonération des taxes afférentes aux droits de mutation selon les dispositions de l'article 1042 du Code Général des Impôts.

Votants	:	29
Abstentions	:	0
Suffrages exprimés	:	29
Pour	:	29
Contre	:	0

## **5.A – FIXATION DU PRIX DE VENTE DU BOIS DE CHAUFFAGE**

### **Rapport**

Madame GREFF Marielle, adjointe au maire chargée de l'environnement et du cadre de vie, informe le conseil municipal, que l'O.N.F. a décidé de facturer ses prestations liées au bois de chauffage.

Le coût de ces prestations est fixé à 2,50 € H.T., soit 2,99 € T.T.C. le stère pour le façonnage et la vente du bois de chauffage. Il y a lieu de répercuter le coût de cette prestation sur le prix de vente du stère de bois. Le prix du stère de bois de chauffage est donc fixé à 6,99 € T.T.C.

### **Motion**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis de la Commission Environnement et Cadre de Vie en date du 27 avril 2010,

VU l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 23 avril 2010,

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 21 avril 2010.

**DECIDE** de fixer le prix du stère de bois de chauffage à 6,99 € T.T.C.

Votants	:	29
Abstentions	:	0
Suffrages exprimés	:	29
Pour	:	29
Contre	:	0

## **5.B – CONVENTION D'ETUDE AVEC L'O.N.F. POUR LE REBOISEMENT D'UN TERRAIN**

### **Rapport**

Madame Marielle GREFF, adjointe au maire chargée de l'environnement et du cadre de vie, présente au conseil municipal un projet de convention avec l'ONF, pour le reboisement du terrain RAYU MARTIN, situé en bordure de la RD 112F.

Ce terrain, d'une surface de 5ha, est actuellement en friche.

L'étude confiée à l'ONF comprend :

- ✓ Une phase terrain avec des relevés et une étude de sol devant permettre
  - D'en connaître les potentialités
  - De cibler au mieux la ou les essences adaptées au terrain en place
  - De repérer les problèmes de gestion : tassement ou non du sol, végétation en place, topographie du terrain
  
- ✓ Une phase de réflexion et d'analyse afin de définir :
  - La méthodologie de plantation
  - Les travaux préparatoires : terrassements, traitement de la végétation
  - La plantation d'accompagnement de l'essence objectif
  - La mise en place de protections individuelles si nécessaire
  - Le suivi sur les 5 premières années
  
- ✓ Le chiffrage des travaux de plantation

Le coût de l'intervention de l'ONF est estimé à 2 272,40€ TTC.

### **Motion**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,  
VU le Code général des Collectivités Territoriales,  
VU l'avis de la commission environnement et cadre de vie en date du 27 avril 2010  
VU l'avis favorable de la commission des finances en date du 23 avril 2010,  
VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 21 avril 2010.

**DECIDE** d'accepter les termes de la convention d'étude avec l'ONF

**DECIDE** d'autoriser le maire ou son représentant à signer cette convention

Votants	:	29
Abstentions	:	0
Suffrages exprimés	:	29
Pour	:	29
Contre	:	0

### **5.C – DEMANDE DE SUBVENTION : AMENAGEMENT PAYSAGER ET LOISIRS DU SECTEUR LA ROUSSE**

#### **Rapport**

Madame Marielle GREFF, adjointe au Maire chargée de l'environnement et du cadre de vie, présente au conseil municipal le projet d'aménagement paysager et de loisirs du secteur la Rousse.

Le projet prévoit :

- La création d'une zone de loisirs sécurisée pour les enfants de 3 à 16 ans, équipée de différents jeux, bancs et mobilier urbain divers.
- L'aménagement paysager qualitatif des espaces verts et la réalisation de chemins piétonniers.

Le montant des dépenses s'élève à 137 435,00 € HT, soit 144 772,60 € TTC.

Ces travaux sont susceptibles de faire l'objet d'une subvention du Conseil Régional de Lorraine et du Conseil Général.

### **Motion**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,  
VU le Code général des Collectivités Territoriales,  
VU l'avis favorable de la commission des finances en date du 23 avril 2010,  
VU l'avis de la commission environnement et cadre de vie en date du 27 avril 2010,  
VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 21 avril 2010.

Sollicite l'attribution d'une subvention du Conseil Régional de Lorraine et du Conseil Général au taux maximum, pour l'aménagement paysager et de loisir du secteur la Rousse

Votants	:	29
Abstentions	:	0
Suffrages exprimés	:	29
Pour	:	29
Contre	:	0

### **6.A – RETRAIT DE LA COMMUNE DU SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL A VOCATION TOURISTIQUE DU PAYS MESSIN**

#### **Rapport**

Madame GREFF Marielle, adjointe au Maire chargée de l'Environnement et du Cadre de Vie, rappelle au conseil municipal que la commune de Marange-Silvange adhère au S.I.V.T.

Cette adhésion se concrétise uniquement par des actions de communication pour les manifestations de la commune.

Considérant que dorénavant ces actions seront menées en direct par la commune, Madame GREFF Marielle propose au conseil municipal le retrait de la commune, du S.I.V.T.

#### **Motion**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,  
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU l'avis favorable de la commission finances en date du 23 avril 2010,  
VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 21 avril 2010.

**DECIDE** le retrait de la commune du S.I.V.T.

**AUTORISE** le maire à signer toutes les pièces du dossier.

Votants	:	29
Abstentions	:	7
Suffrages exprimés	:	22
Pour	:	22
Contre	:	0

#### **7.A – RENOUELEMENT DE L'ADHESION DE LA COMMUNE DE MARANGE-SILVANGE A LA MISSION LOCALE ET VERSEMENT DE LA PARTICIPATION FINANCIERE**

#### **Rapport**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, que la Mission Locale apporte une aide aux jeunes de moins de 25 ans notamment en matière d'insertion sociale et d'insertion professionnelle.

Par lettre du 22 mars 2010, le Président du Conseil d'Administration de la Mission Locale sollicite le renouvellement de l'adhésion de la commune de Marange-Silvange pour 2010.

Le montant de la participation de la commune est fixé à 7 325,00 €.

Il est proposé au conseil municipal de renouveler l'adhésion de la commune de Marange-Silvange à cet organisme pour 2010.

#### **Motion**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU le budget primitif 2010 de la commune,  
VU, la lettre du Président du Conseil d'Administration de la Mission Locale en date du 22 mars 2010,  
VU l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 23 avril 2010.  
VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 21 avril 2010.

**CONSIDERANT** l'intérêt pour les jeunes de la commune de pouvoir bénéficier des services de la Mission Locale.

**DECIDE** de renouveler l'adhésion de la commune de Marange-Silvange à la Mission Locale des Vallées de la Moselle et de l'Orne pour l'année 2010.

**DECIDE** le versement de sa participation financière fixée pour l'exercice 2010 à 7 325,00 €.

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer la convention d'adhésion à la Mission Locale pour l'année 2010.

Votants	:	29
Abstentions	:	0
Suffrages exprimés	:	29
Pour	:	29
Contre	:	0

## **8.A – DEMANDE DE SUBVENTION : MISE EN CONFORMITE DES CLOCHES DE L'EGLISE**

### **Rapport**

Monsieur François MEOCCI, adjoint chargé des travaux, rappelle au Conseil Municipal qu'en 2009, des travaux de remise aux normes des installations électriques et de chauffage ont été réalisés à l'église de Marange. Il explique qu'il est aujourd'hui nécessaire de compléter ces travaux par la mise en conformité des cloches de l'église.

Les travaux consistent en :

- ✓ Le remplacement du disjoncteur tétrapolaire
- ✓ La fourniture d'une armoire étanche
- ✓ Le remplacement des canalisations électriques
- ✓ L'armoire de distribution et protections

Le montant des dépenses s'élève à 3 591,00€ HT, soit 4 294,84 € TTC.

Ces travaux sont susceptibles de faire l'objet d'une subvention, à hauteur de 50%, au titre de la réserve parlementaire des sénateurs de la Moselle.

### **Motion**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,  
VU le Code général des Collectivités Territoriales,  
VU l'avis favorable de la commission des finances en date du 23 avril 2010,  
VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 21 avril 2010.

Sollicite l'attribution d'une subvention à hauteur de 50%, au titre de la réserve parlementaire des sénateurs de Moselle : Madame Gisèle PRINTZ, Monsieur Jean-Marc TODESCHINI et Monsieur Jean-Pierre MASSERET, pour la mise en conformité des cloches de l'église.

Votants	:	29
Abstentions	:	0
Suffrages exprimés	:	29
Pour	:	29
Contre	:	0

## **8.B – DEMANDE DE SUBVENTION : AMENAGEMENT D'UN ABRI A VELOS**

### **Rapport**

Monsieur François MEOCCI, adjoint chargé des travaux, explique au Conseil Municipal qu'il convient de prévoir l'installation d'un abri à vélos 12 places à l'école primaire la Rousse, pour protéger les vélos des élèves. Il précise que cette opération est prévue au budget primitif 2010.

Le montant des dépenses s'élève à 1 918,00€ HT, soit 2 293,92 € TTC.

Ces travaux sont susceptibles de faire l'objet d'une subvention, à hauteur de 50%, au titre de la réserve parlementaire des sénateurs de la Moselle.

### **Motion**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,  
VU le Code général des Collectivités Territoriales,  
VU l'avis favorable de la commission des finances en date du 23 avril 2010,  
VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 21 avril 2010,

Sollicite l'attribution d'une subvention à hauteur de 50%, au titre de la réserve parlementaire des sénateurs de Moselle : Madame Gisèle PRINTZ, Monsieur Jean-Marc

TODESCHINI et Monsieur Jean-Pierre MASSERET, pour l'aménagement d'un abri à vélo à l'école primaire La Rousse.

Votants	:	29
Abstentions	:	0
Suffrages exprimés	:	29
Pour	:	29
Contre	:	0

### **8.C – DEMANDE DE SUBVENTION : ETUDE POUR LA MISE EN CONFORMITE DES ARMOIRES ELECTRIQUES DU COSEC**

#### **Rapport**

Monsieur François MEOCCI, adjoint chargé des travaux, rappelle au Conseil Municipal qu'il devient urgent de changer les armoires électriques du COSEC qui ne sont plus aux normes. La réalisation d'une étude est nécessaire pour déterminer les besoins. Il précise que cette opération est prévue au budget primitif 2010.

Le montant des dépenses s'élève à 1 550,00€ HT, soit 1 853,80 € TTC.

Cette étude est susceptible de faire l'objet d'une subvention, à hauteur de 50%, au titre de la réserve parlementaire des sénateurs de la Moselle.

#### **Motion**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,  
VU le Code général des Collectivités Territoriales,  
VU l'avis favorable de la commission des finances en date du 23 avril 2010,  
VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 21 avril 2010.

Sollicite l'attribution d'une subvention à hauteur de 50%, au titre de la réserve parlementaire des sénateurs de Moselle : Madame Gisèle PRINTZ, Monsieur Jean-Marc TODESCHINI et Monsieur Jean-Pierre MASSERET, pour la réalisation d'une étude pour la mise en conformité des armoires électriques du COSEC.

Votants	:	29
Abstentions	:	0
Suffrages exprimés	:	29
Pour	:	29
Contre	:	0

### **8.D – TRAVAUX AU STADE DE FOOTBALL ROGER BERTHEL : DEMANDE DE SUBVENTION**

#### **Rapport**

Monsieur François MEOCCI, Adjoint au Maire, chargé des travaux, présente au Conseil Municipal, le projet de travaux qui seront réalisés au Stade de Football Roger BERTHEL.

Ces travaux consistent en :

- la réalisation d'un terrain de football en gazon synthétique, complété par la mise en sécurité du site : 915 000,00 € H.T.,
- la rénovation des vestiaires : 41 000,00 € H.T.

Le coût global de ces travaux à 956 000,00 € H.T.

Ils sont susceptibles d'être financés par le Centre National pour le Développement du Sport.

#### **Motion**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le projet de travaux au Stade Roger BERTHEL,  
VU l'avis favorable de la Commission des Travaux en date du 6 octobre 2009,  
VU l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 23 avril 2010,  
VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 21 avril 2010.

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à solliciter auprès du Centre National pour le Développement du Sport, une subvention au taux maximum.

Votants	:	29
Abstentions	:	0
Suffrages exprimés	:	29
Pour	:	29
Contre	:	0

### **8.E – REALISATION D'UN TERRAIN DE FOOTBALL EN GAZON SYNTHETIQUE : ATTRIBUTION DU LOT N°2**

#### **Rapport**

Les travaux de réalisation du terrain de football en gazon synthétique ont été séparés en 4 lots distincts.

Lot n°1 :	Travaux d'infrastructures, voirie et assainissement
Lot n°2 :	Gazon synthétique
Lot n°3 :	Eclairage sportif
Lot n°4 :	Serrurerie – Clôture et équipements sportifs

Monsieur François MEOCCI, adjoint au Maire chargé des Travaux rappelle au Conseil Municipal que les lots n°1,3 et 4 ont été attribués le 25 mars 2010.

Pour déterminer le choix en gazon synthétique, la commission a visité plusieurs sites.

Après avoir visité plusieurs sites, la commission d'appel d'offres, lors de sa séance du 29 avril 2010, a décidé de retenir l'offre de l'entreprise SCHMIT ENVIRONNEMENT, 10 rue des Balanciers à 57100 Thionville, pour un montant de 224 250,00€ HT soit 268 203€ TTC

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer le marché de Travaux.

#### **Motion**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,  
Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu le Code des marchés publics,  
Vu la décision de la Commission d'Appel d'Offres en date du 29 avril 2010.

DECIDE d'autoriser le Maire à signer le marché de travaux correspondant au lot n°2

Votants	:	29
Abstentions	:	0
Suffrages exprimés	:	29
Pour	:	29
Contre	:	0

Extrait certifié conforme.  
Marange-Silvange, le 4 mai 2010  
LE MAIRE :

Erwin BRUM